Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 04/01/2024

5²L0

CONSEIL COMMUNAUTAIF 1D: 085-200071918-20231214-346_23-DE



14 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le huit décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation: 8 décembre 2023

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU – Essarts en Bocage: Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU – La Merlatière: Philippe BELY – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chavagnes-en-Paillers: Eric SALAÜN donne pouvoir à Jacky DALLET – **Essarts en Bocage**: Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET donne pouvoir à Nicolas PINEAU, Yannick MANDIN donne pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Freddy RIFFAUD donne pouvoir à Arnaud BABIN, Cathy PIVETEAU-CANLORBE donne pouvoir à Fabienne BARBARIT,

Secrétaire de séance : Myriam BARON

En exercice: 30 Présents: 24 Votants: 29 Quorum: 16

N° 346-23 – Convention prestation paie avec le Centre de Gestion de la Vendée

Considérant que dans le cadre des évolutions législatives et réglementaires liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et de la sécurisation des procédures, la convention relative à la prestation « paie » établie avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, a été mise à jour.

Considérant que le Centre de Gestion se trouve contraint de la résilier la convention en cours au 31 mars 2024.

Considérant que dans le cadre de la poursuite de cette collaboration, et souhaitant apporter un service de qualité, le Centre de Gestion propose une nouvelle convention.

Considérant que cette dernière est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2024 et renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2028.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la convention « prestation paie » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette prestation;
- D'inscrire et d'imputer les crédits sur les budgets correspondants.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 28 décembre 2023

Le Président, Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.